

déterminer un minimum de salaire, réduire le chômage au moyen des travaux publics, construire des habitations pour les ouvriers, rétablir la liberté absolue de la presse et de la parole, instituer des conseils industriels, reconnaître le contrat collectif et les unions ouvrières. Il était également suggéré de soumettre à des experts l'étude des questions suivantes: représentation proportionnelle et assurance par l'Etat contre le chômage, la maladie et la vieillesse. Le rapport de la minorité, signé par deux membres, affirmait que le chômage ne constituait pas un malaise sérieux dans le pays, que le plan Whitley ne pouvait s'adapter aisément au Canada; et que le plan dit Colorado lui était préférable. Ces deux membres constataient également qu'il n'existait pas de pauvres au Canada qui ne fussent secourus par les autorités locales.

Conférence industrielle nationale.—Une conférence industrielle nationale présidée par le Ministre du Travail du Dominion eut lieu à Ottawa, du 15 au 21 septembre, entre les représentants des gouvernements fédéral et provinciaux et des délégués des patrons et des ouvriers. Cette conférence adopta des résolutions réclamant l'uniformité de la législation provinciale en matière de travail; l'établissement de conseils industriels mixtes; une investigation de la question de l'assurance par l'Etat contre le chômage, la maladie, l'infirmité, et la vieillesse; des salaires minima, des lois de protection pour les femmes et les enfants; enfin la construction d'habitations ouvrières par les gouvernements fédéral et provinciaux; l'instruction gratuite et obligatoire jusqu'à l'âge d'au moins 14 ans, avec des classes supplémentaires, dans les cités et les villes, jusqu'à l'âge de 16 ans. Il fut également demandé aux gouvernements fédéral et provinciaux de prendre des mesures efficaces contre le chômage pendant l'hiver 1919-1920, en ouvrant des chantiers de travaux publics et en centralisant les bureaux de placement en une organisation unique, qui dirigerait les ouvriers sans travail vers les emplois inoccupés.

Congrès des métiers et du travail.—Immédiatement après la clôture de la conférence industrielle nationale d'Ottawa, la trente-cinquième convention annuelle du Congrès des métiers et du travail du Canada, eut lieu à Hamilton, Ontario, du 22 au 27 septembre; l'affluence y dépassa tous les records précédents. Le conseil exécutif composé du président, de trois vice-présidents et du secrétaire-trésorier, fit au congrès un certain nombre de recommandations, dont la plus significative est la condamnation de la grève politique comme étant essentiellement une grève détrimentale aux intérêts du public; le groupement ouvrier appelé "One Big Union" y était vigoureusement dénoncé comme une organisation dont les chefs prêchent la haine entre les classes et n'ayant d'autre espoir de succès que dans la grève à outrance. Heureusement leurs méthodes étaient déjà discréditées et les syndicats ouvriers internationaux voyaient revenir dans leurs rangs leurs membres qui s'en étaient séparés pour se jeter dans les bras de "One Big Union". Ce rapport fut adopté, ainsi qu'une motion supplémentaire décidant que la question de "One Big Union" ne serait plus dorénavant portée devant la convention, ces décisions étant prises à l'unanimité moins une voix.